

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANCY - 5402 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 29/01/2026 - 591 - 2022 B 01346 - 919 186 999 - 9HS

BILAN

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros

01/06/2022	10
31/03/2023	mois

Capital souscrit non appelé		
TOTAL II - Actif Immobilisé NET		208 858 93,08
Frais d'établissement		4 447 1,98
FRAIS D'ETABLISSEMENT	6 768 3,02	
AMORTIS. / FRAIS ETS	(2 321) -1,03	
Fonds Commercial		189 600 84,50
FONDS DE COMMERCE	189 600 84,50	
Autres immobilisations corporelles		14 811 6,60
INSTALLATIONS & AGENCEMENTS	14 900 6,64	
MATERIEL & INFORMATIQUE	500 0,22	
AMORTIS. AGENCEMENTS DIVERS	(410) -0,18	
AMORTIS. MAT. DE BUREAU & INFO	(179) -0,08	
TOTAL III - Actif Circulant NET		15 518 6,92
Marchandises		131 0,06
STOCKS DE MATERIELS	131 0,06	
Autres créances		10 000 4,46
TVA DEDUCTIBLE	573 0,26	
TVA SUR IMMOBILISATIONS	5 354 2,39	
TVA DEDUCTIBLE SUR ABS	3 573 1,59	
TAXE & AUTRES	501 0,22	
Disponibilités		5 387 2,40
COMPTE BANQUE	5 387 2,40	
TOTAL DU BILAN ACTIF		224 376 100,00



BILAN

Détail du Passif

Etat exprimé en euros

01/06/2022	10
31/03/2023	mois

TOTAL I - Capitaux propres		6 477	2,89
Capital Social ou individuel		10 000	4,46
CAPITAL	10 000	4,46	
RESULTAT DE L'EXERCICE		(3 523)	-1,57
TOTAL II - Autres fonds propres			
TOTAL III - Total des Provisions			
TOTAL IV - Total des dettes		217 900	97,11
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		160 922	71,72
EMPRUNT	171 581	76,47	
EMPRUNT, NON ECHUS	(10 659)	-4,75	
Emprunts et dettes financières divers		26 000	11,59
COMPTES ASSOCIES	26 000	11,59	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		5 472	2,44
Collectif fournisseurs créditeurs	5 472	2,44	
Dettes fiscales et sociales		7 909	3,52
PERSONNELS, REMUNERATIONS	964	0,43	
URSSAF	4 083	1,82	
TVA COLLECTEE	2 862	1,28	
Autres dettes		17 597	7,84
Compte n°467EBSH	650	0,29	
Compte n°467GOLF	1 646	0,73	
CONV. REGLEMENTEES PALAIS	8 800	3,92	
SAS 8HS	2 000	0,89	
Compte n°467SCI8HS	4 500	2,01	
TOTAL DU BILAN PASSIF		224 376	100,00

S

S

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros		01/06/2022	10
		31/03/2023	mois
Total des produits d'exploitation		38 616	134,95
Ventes de marchandises		28 616	100,00
Ventes de marchandises FRANCE		28 616	100,00
VENTES & PRESTATIONS HT	28 616 100,00		
Production vendue Biens			
Production vendue Services + Travaux			
Montant net du chiffre d'affaires		28 616	100,00
Reprises sur amort. & prov., transferts de charges		10 000	34,95
ABANDON DE CREANCES	10 000 34,95		
Total des charges d'exploitation		40 277	140,75
Achats de marchandises		7 754	27,10
ACHATS DE MARCHANDISES	5 720 19,99		
ACHATS DE M/SES	2 034 7,11		
Variation de stocks de marchandises		(131)	-0,46
VARIATION DES STOCKS	(131) -0,46		
Autres achats et charges externes		18 989	66,36
CARBURANTS	3 023 10,56		
TOTAL ENERGIES & ENGIE	627 2,19		
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	620 2,17		
COTISATIONS LCE	243 0,85		
LOYERS XO	5 400 18,87		
LOYERS SCARPONNAISE	8 225 28,74		
ENTRETIENS ET REPARATIONS	59 0,21		
FRAIS D'ACTES & CONTENTIEUX	71 0,25		
MISSIONS & FOURNITURES	60 0,21		
POSTE & TELECOM	73 0,26		
SERVICES BANCAIRES	589 2,06		
Impôts, taxes & versements assimilés		99	0,35
TAXE D'APPRENTISSAGE	99 0,35		
Salaires et traitements		9 743	34,05
REMUNERATIONS DU PERSONNELS	270 0,94		
INDEMNITES DE SALAIRES	9 473 33,10		
Charges sociales du personnel		912	3,19
PERS., COTISATIONS URSSAF	593 2,07		
PERS. CAISSE DE RETRAITE	278 0,97		
MEDECINE DU TRAVAIL	42 0,15		
Dotation aux amortissements sur immobilisations		2 910	10,17
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	2 910 10,17		
RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 661)	-5,80
Total des produits financiers			
Total des charges financières		1 862	6,51

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros		01/06/2022	10
		31/03/2023	mois
Intérêts et charges assimilées		1 862	6,51
<i>INTERETS SUR EMPRUNTS</i>	<i>1 861</i>		
<i>AGIOS</i>	<i>1</i>		
RESULTAT FINANCIER		(1 862)	-6,51
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(3 523)	-12,31
Total des produits exceptionnels			
Total des charges exceptionnelles			
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
RESULTAT DE L'EXERCICE		(3 523)	-12,31

2 3

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **224 376** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **38 616** euros et un total **charges** de **42 139** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-3 523** euros.

L'exercice considéré débute le **01/06/2022** et finit le **31/03/2023**.

Il a une durée de **10** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Le service comptable de l'U.E.S. regroupant les sociétés du mandataire social est représenté par son salarié SF (convention de mise à disposition de personnel).

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu. Les comptes de tiers ont été évalués de façon extra-comptable. Ensuite, nous avons mis en place des prêts de salariés avec la société GOLF, bientôt MAD, de la même UES. Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

9HS

société par actions simplifiée

rcs de nancy : 919 186 999
21, rue des Maréchaux
54000 NANCY

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE
comptes annuels clos le 31 mars 2023**

L'an deux mil' vingt-trois, le trois septembre, à 20 heures,
les actionnaires se sont réunis au siège social de la Société
en assemblée générale ordinaire sur convocation du président.

Sont présents : :

Monsieur Muzzammel, Sany HAQUE :	170 actions
Mademoiselle Sayeedha, Queen HAQUE :	70 actions
Mademoiselle Sunzida, Sonali HAQUE :	70 actions
Mademoiselle Sarwa, Alo HAQUE :	70 actions
Mademoiselle Sadiyah HAQUE :	70 actions
Mademoiselle Suraiya HAQUE :	70 actions
Monsieur Sydul HAQUE :	240 actions
Mademoiselle Shyma HAQUE :	70 actions
Monsieur Muntasir HAQUE :	170 actions
Total égal au nombre de actions composant le capital social,	
soit mille actions	1000 actions

Monsieur Sydul HAQUE préside la séance en qualité d'actionnaire. Le président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée, peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise. Aucune feuille d'émargement, tous les actionnaires ont signé l'AGO.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

Lecture du rapport de gestion établi par la présidence,
Approbation des comptes de l'exercice clos le (en page 1) et quitus à la présidence,
Approbation des charges non déductibles,
Affectation du résultat de l'exercice,

MH-SH SH-SH-SH-SH-SH-SH
MH-

Rémunération du président,
Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la lettre adressée à chaque associé,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au (en page 1),
- le rapport de gestion établi par la présidence,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée générale.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions. Aucune feuille de présence n'est signé tous les actionnaires sont présents.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions réglementées (en copie au rapport) visées à l'article L223-19 du Code de Commerce, établis par la présidence.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées la présentation & la révision de nos comptes annuels, avec notre accord, par notre comptable salarié. Puis personne ne demandant plus la parole. Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés à la date de clôture des comptes annuels, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses somptuaires non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du CGI.

Par ailleurs, l'application de l'article 39-5 dudit CGI, n'a entraîné aucune réintégration fiscale.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice clos.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la présidence et décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

résultat de l'exercice	-3.523,34
Auquel s'impute le "report à nouveau"	0,00
Le solde s'élevant ainsi à:	-3.523,34
A la réserve légale (intégrée au compte RàN) :	0,00
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à :	0,00

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, aucun dividende a été distribué au cours des trois derniers exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale approuve les rémunérations et intéressements de la présidence portés dans les comptes de charges ainsi que tous les frais exposés au cours de l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit. Nous remettons à chaque actionnaire une copie du rapport spécial de la présidence concernant les conventions réglementées poursuivies de la société.

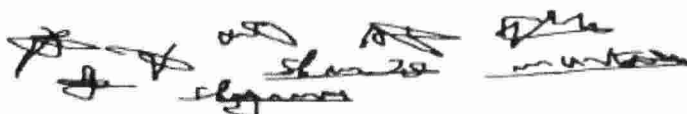
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

oooo00oooo

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président et les actionnaires.

Signature des actionnaires



MH.SH SH.SH.SH.SH.SH.SH SH
MH-